

NOM DU SITE : ZAC BIEVRE DAUPHINE

LOCALISATION : COMMUNE DE COLOMBE (38) A 25 KM AU NORD DE GRENOBLE



DESCRIPTIF DU SITE :

Extension de la ZAC Bièvre Dauphiné sur une surface de 23,5 ha à l'est de la RD50f.

Destination : zone d'activités.

Coûts des aménagements extérieurs : -

ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	Oui : eaux de toitures, espaces verts et zones piétonnes des terrains privés seront évacuées dans les parcelles correspondantes par infiltration. Eaux pluviales des voiries, parkings et éventuellement zones de dépôts des lots privés envoyées sur le réseau public après un stockage préalable. Elles sont ensuite infiltrées après être passées par un séparateur à hydrocarbures.
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	Moyen : mise en place, par endroits, de parkings et toitures végétalisés.
Mise en place d'ouvrages robustes « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	Moyen : séparateurs à hydrocarbures enterrés et ouvrages de rétention et décantation peu intégrés dans le paysage. Ouvrages de décantation, d'écroulement et d'infiltration à ciel ouvert.

ETAT D'AVANCEMENT :

2 zones aménagées, une qui le sera bientôt.

GOVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Bièvre-Est Maîtrise d'œuvre : BD1 : Epur (conception), AlpEtudes (suivi de chantier) BD2 Alpétude (conception et suivi de chantier)
Qui gère ?	Services techniques Bièvre Est
Qui est propriétaire in fine ?	CC Bièvre Est (rétrocession à faire)
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Cahier des charges de cession des lots (vente de terrain) avec préconisation de débit de fuite

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Oui : dossier loi sur l'eau réalisé et prescription d'objectifs de qualité des eaux pluviales infiltrées.
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	Moyen : Ouvrages de rétention/infiltration au lot privés. Raccordement au réseau eaux pluviales public avec débit de fuite imposé en fonction de la taille de la parcelle raccordée.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le coût du foncier et optimiser la revente ultérieure	Moyen : principe partiellement respecté : collecte enterrée, séparateurs à hydrocarbures enterrés.
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	Moyen : Réduction de l'imperméabilisation par végétalisation ponctuelle et mise en place de parkings et toitures végétalisés.
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Moyen : bassin d'infiltration et de décantation à ciel ouvert. Séparateurs à hydrocarbures et réseau de collecte enterrés. Protocole d'entretien établi dans le cadre du dossier loi sur l'Eau.
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	Non

L'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	Moyen : ouvrages à ciel ouvert enherbés
Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente	Non : Pas de zone préférentielle de débordement des ouvrages en cas de pluie extrême.
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	Moyen : ouvrages peu intégrés. Gestion différenciée des espaces verts.
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur urbain	Moyen : mise en place de parkings et toitures végétalisés.
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de moustiques, et notamment le moustique tigre.	Non

CONCLUSION

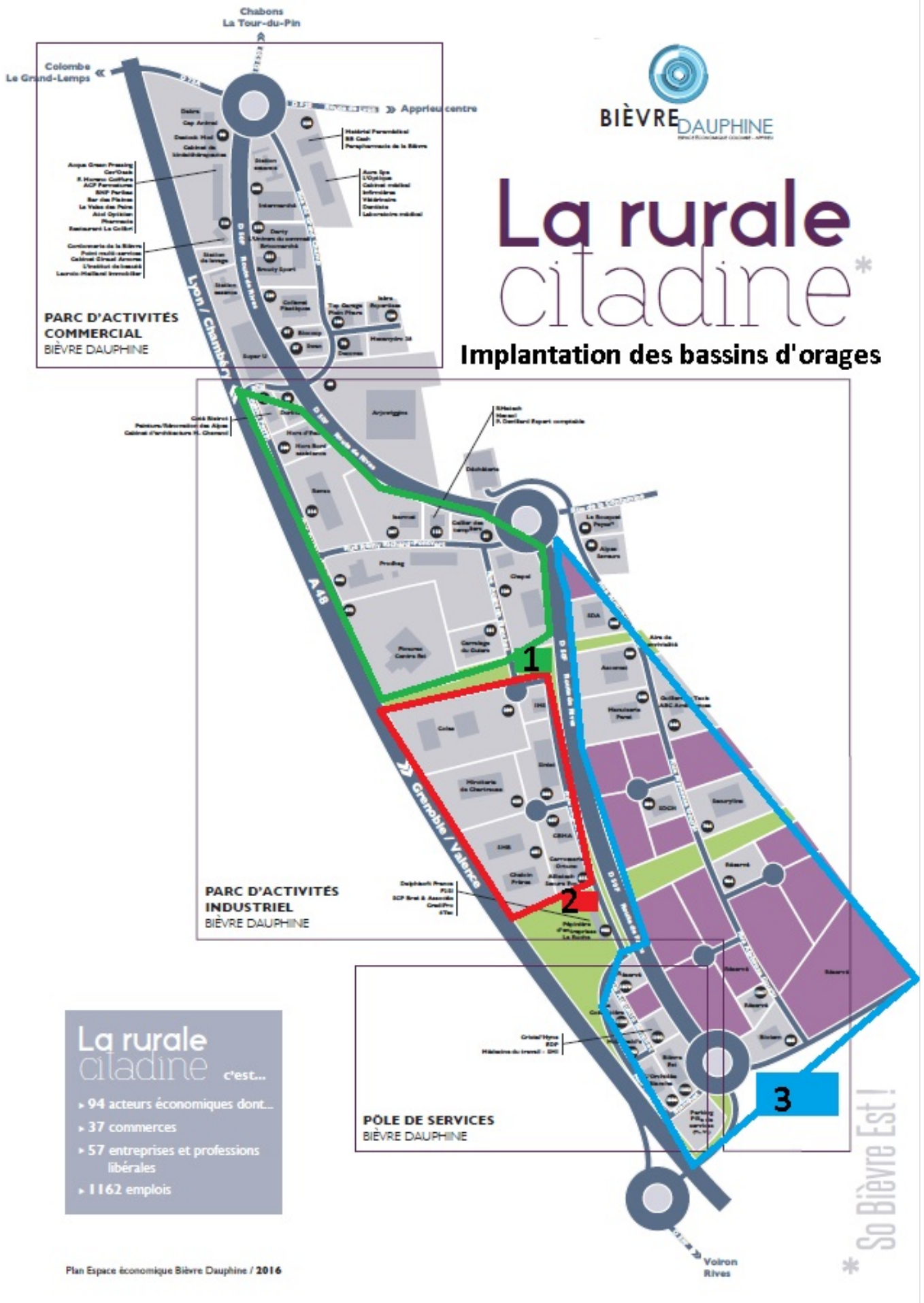
Point positif

Limitation de l'imperméabilisation grâce à l'utilisation ponctuelle de parkings et toitures végétalisés.
Infiltration in situ des eaux pluviales issues des lots.
Infiltration et décantation dans des ouvrages à ciel ouvert.
Prise en compte de la qualité des eaux d'infiltration dès la conception du projet.

Axes d'amélioration

Ouvrages peu intégrés dans le paysage.
Défaut de conception d'un des ouvrages de décantation.
Présence d'ouvrages de type déshuileur enterrés.

Concentration des eaux de ruissellement vers un ouvrage d'infiltration aval.



**La rurale
citadine** c'est...

- 94 acteurs économiques dont...
- 37 commerces
- 57 entreprises et professions libérales
- 1162 emplois

Plan Espace économique Bièvre Dauphine / 2016